

ASA DE MATUFLE

COMPTE RENDU ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE SEANCE DU MARDI 25 AOUT 2015 A 17H30

Présidée par Monsieur Dominique THELINGE

Présents : Denis CHEILLETZ, Claude BANIZETTE, Jean BOUCHOUX, René BULHER, Gilbert CHARDON, Claude DESCAMPS, Gilbert CHARDON, Christiane CORNEVAUX, Roger DAURIAC, Bruno DAVID, Claude DELPIERRE, Jean-Claude DETHIER, Antoine DIAS, Roger DUPUYDT, Alain FOISSAC, Huguette FAGRET, Christian FOISSAC, Raymond FOISSAC, Raymond FRANCOUAL, Bruno GENIN, Michel GUILLEMOT TREFFAINGUY, Gérard GUINARD, Robert HARVEY, Georges LAVILLE, Rose LAVILLE, Monique LEVEQUE, Annie MAILLET, Jean-Pierre MARTINIE, André MILIA, Roger MIQUEL, Julien MONBAILLY, Roger PABIJAN, Henri PHALIP, Chantal POLLET, Raymond RAVIX, Jean ROUQUIER, Jean-Berbard SALIVES, Pierre SALIVES, Patrick SALVADOR, Pierre SIGAUD, Monique SOULARD, Pierre STURMA, Sam TAYLOR, Marie-Thérèse THOMAS, Jean-Claude TURMO, Lawrence WILLIAMS.

Absents avec procuration à Monsieur Jean-Claude TURMO : Noël ANDRIEUX, Damase CANONE, Michel CANONE, Jean-Louis MALARD, Roger ZUTTON.

Absents avec procuration à Monsieur Dominique THELINGE : Yves ANNES, Alain BENEDETTI, Michèle BOURGA, Jean-Claude COSMO, Roland DELILLE, Georges DUBOZ, Julien FIGUIE, Pascal LASBOUYGUES, Roland LEDUC, Simone LOUVET, Fernand PELUARD, Bernard SAINT-JEAN, Christianne SIADOUS, Frédéric REDON.

Absents avec procuration : Didier BOUTTE (procuration à DELPIERRE), Laurette LEDUC (procuration à Raymond FOISSAC), Franck CHARDON (procuration à Gilbert CHARDON), Anne DAVID (procuration à Bruno DAVID), Gérard GUIGNEBAULT (procuration à Sam TAYLOR), Jacques HAURY (procuration à Robert HARVEY), Gérard LACOMBE (procuration à Alain FOISSAC), Christiane LUPU (procuration à Gilbert CHARDON), Yves MESPOULHE (procuration à Raymond FRANCOUAL), André PEZET (procuration à Sam TAYLOR), Josette ROUX-ISSERTE (procuration à Jean ROUQUIE), Sylvestre WIECZOREK, (procuration à Georges LAVILLE), Isabelle ANTUNES (procuration à M. FOISSAC), M. POTHEZ (procuration à Gilbert CHARDON).

78 présents ou représentés sur 228 adhérents

Secrétaire de séance : Bénédicte JAHAN

La séance est ouverte par Monsieur le Président,

ORDRE DU JOUR

1 – Compte rendu financier

Le Président présente le bilan financier de l'ASA pour l'exercice 2014 :

Section de fonctionnement

Dépenses / Charges	22 943.11
Recettes / Produits	32 801.94
Résultat de l'exercice	+ 9 858. 83

Section Investissement

Dépenses / Charges	6 971.93
Recettes / Produits	34 990.95
Résultat de l'exercice	+ 28 019. 02

Voir détails sur document joint en annexe

2 – Election des membres du Syndicat

Monsieur le Président rappelle les noms et qualités des membres du syndicat en place actuellement :

- Claude BANIZETTE, maraîcher,
- Gérard DELBRU, viticulteur,
- Alain FOISSAC, viticulteur + culture du Maïs
- Raymond FOISSAC, retraité, Vice Président,
- Raymond FRANCOUAL, retraité
- Gérard LACOMBE, viticulteur,
- Patrick SALVADOR, Viticulteur + culture du Maïs,
- Jean-Claude TURMO, retraité, Fontainier,
- Dominique THELINGE, retraité, Président.

Monsieur FRANCOUAL Raymond souhaitant se retirer après de nombreuses années passées au service de l'ASA , nous proposons pour le remplacer monsieur Julien MOMBAILLY, maraîcher.

Vote : pour à l'unanimité

3 – Approbation des statuts et du Règlement de service

Le président explique pourquoi il est impératif d'adopter aujourd'hui de nouveaux statuts : L'ordonnance n°2004-632 du 1er juillet 2004 et son décret d'application n° 2006-504 du 3 mai 2006 imposent aux associations syndicales de propriétaires de mettre à jour leurs statuts afin que ceux-ci définissent clairement le nom, l'objet, le siège et les règles de fonctionnement de l'association; qu'ils précisent les modalités de financement et le mode de recouvrement des cotisations, enfin qu'ils déterminent de manière exhaustive le périmètre de l'association, c'est à dire, l'ensemble des immeubles ou parcelles constituant ce périmètre. Aujourd'hui, ce travail a été réalisé afin de redonner à notre association la légalité nécessaire à son existence. Nous vous présentons ce jour le document achevé et nous le soumettons à votre approbation. Le Président rappelle que les textes, qu'il s'agisse des statuts ou du règlement de service, sont consultables sur le site de la mairie de Prayssac.

Vote : les statuts sont adoptés à la majorité (une abstention)

Le Président rappelle ce qu'est une ASA et son fonctionnement. Il donne succinctement les différentes parties du règlement de service et s'arrête sur la particularité de l'article 5 « Division foncière » qui oblige un propriétaire de parcelle faisant partie du périmètre de l'ASA, s'il veut la diviser pour la vendre ou la lotir, à raccorder chaque nouvelle parcelle à l'eau du Lot à ses frais.

Après discussion autour de cet article, il est décidé à l'unanimité de le « réserver » pour l'instant et d'y revenir ultérieurement après avoir effectué des recherches plus approfondies .

Vote : le Règlement de service est adopté, sans l'article 5, à l'unanimité.

Les deux documents validés seront déposés prochainement en Prefecture

5 – Bilan de l'auto diagnostic réalisé par l'UASA (Union des Associations Syndicales Autorisées)

Les représentants de l'UASA, Mélanie RICHARD et Mathieu MOTTEZ présentent à l'assemblée l'Audit-diagnostic de l'ASA de Matufle qu'ils ont réalisé. (Voir document annexe).

En conclusion, l'ASA de Matufle est parmi les ASA les plus performantes du département en terme de rendement énergétique; Cependant, il reste d'importants travaux à faire pour réduire au mieux les fuites et maintenir la fiabilité du réseau.

Une autre piste d'amélioration consiste à revoir la tarification; pas en augmentant les prix, mais en réajustant la progressivité des tranches d'abonnement, notamment les volumes forfaitaires des tranches B et C, ainsi que les prix des m3 supplémentaires.

Une proposition sera faite au syndicat lors de sa prochaine réunion pour être applicable sur l'exercice 2016.

QUESTIONS DIVERSES

Poseés par l'assistance :

- *Qu'elle est la longueur du réseau* : 19 km soit 175 hectares irrigués (composés d'environ 600 parcelles cadastrales).
- *Capacité du château d'eau* : 200M3 réels mais 120 m3 opérationnels.
- *Prix électricité* : Le coût de l'énergie électrique représente plus de la moitié du budget de fonctionnement de l'ASA. Le prix de revient moyen du Kwh en tarif jaune est passé de 6,13 c€ en 2011 à 11,08 c€ en 2014.

Aujourd'hui, notre fournisseur d'électricité est EDF, mais avec l'entrée en vigueur de la loi NOME qui abolit les tarifs réglementés, nous avons adhéré à un groupement d'achat d'électricité qui rassemble pratiquement tous les irrigants du Sud Ouest de la France permettant ainsi d'avoir un effet de volume considérable pour faire jouer la concurrence.

A partir du 1er janvier 2016, l'ASA effectuera ses achats en électricité auprès de GDF Suez (ENGIE) qui a remporté le marché proposé par le groupement.

- *Tarification* : Tant que le budget est équilibré, le tarif des abonnements ne changera pas. Cependant une nouvelle répartition des tranches va être mis en place et il est fort probable que le prix des m3 supplémentaires pour les plus petits forfaits soit augmentés pour inciter les adhérents à prendre un abonnement correspondant à leurs besoins ; Aujourd'hui, il est plus avantageux de payer 80m3 supplémentaires en tranches A que de prendre l'abonnement B ce qui constitue une anomalie.

Le Président lève la séance à 18h30